



# *LE CHEIX SUR MORGE*

## *DICRIM*

*Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs*

*Janvier 2012*



## Le mot du Maire

*Tout citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures pour s'en protéger (loi du 02 juillet 1987).*

*Mon devoir est de vous aider à identifier ces risques et à vous en prémunir.*

*Au CHEIX SUR MORGE, le risque est faible mais pas inexistant. La commune est exposée au risque d'inondation, au risque sismique ainsi qu'au risque lié au transport des matières dangereuses.*

*Le présent document est un support d'information à conserver. Je vous invite à le lire et à faire part à mes services de vos suggestions ou éventuels besoins de précisions.*

*Yves LIGIER, Maire de LE CHEIX SUR MORGE*



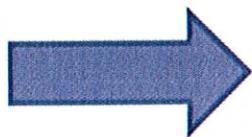
→ *Qu'est-ce qu'un risque majeur ?* p. 2

→ *Risque inondation* p. 3

→ *Risque sismique* p. 4

→ *Risque lié au transport des matières dangereuses* p. 7

→ *Consignes générales* p. 9



## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

*Le risque majeur, plus communément appelé « catastrophe », résulte de la juxtaposition entre un aléa et des enjeux humains, économiques et environnementaux.*

*Il se caractérise par :*

- Sa gravité, lourde à supporter par les populations*
- Sa fréquence, si faible que l'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue.*

*Il peut être classé en 3 types :*

*Les risques naturels : avalanche, feu de forêt, inondation, crue torrentielle, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme, éruption volcanique et submersion marine.*

*Les risques technologiques : dus à l'action de l'homme, ils regroupent les risques industriels, nucléaires, biologiques et les ruptures de barrages.*

*Les risques de transport collectif (personnes, matières dangereuses) : ce sont des risques technologiques particuliers car les enjeux varient selon la localisation de l'accident.*



## *Le risque d'inondation*

*Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes.*

*Comme son nom l'indique, notre commune est traversée par la MORGE. Le risque inondation reste toutefois modéré car dans la zone concernée, on ne trouve pas d'Etablissement Recevant du Public ni d'habitations. Le cours d'eau est essentiellement bordé par des chemins et des prés.*

### *Liste des arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle du CHEIX SUR MORGE*

- Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle**

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
<b>Tempête</b>	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
<b>Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain</b>	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

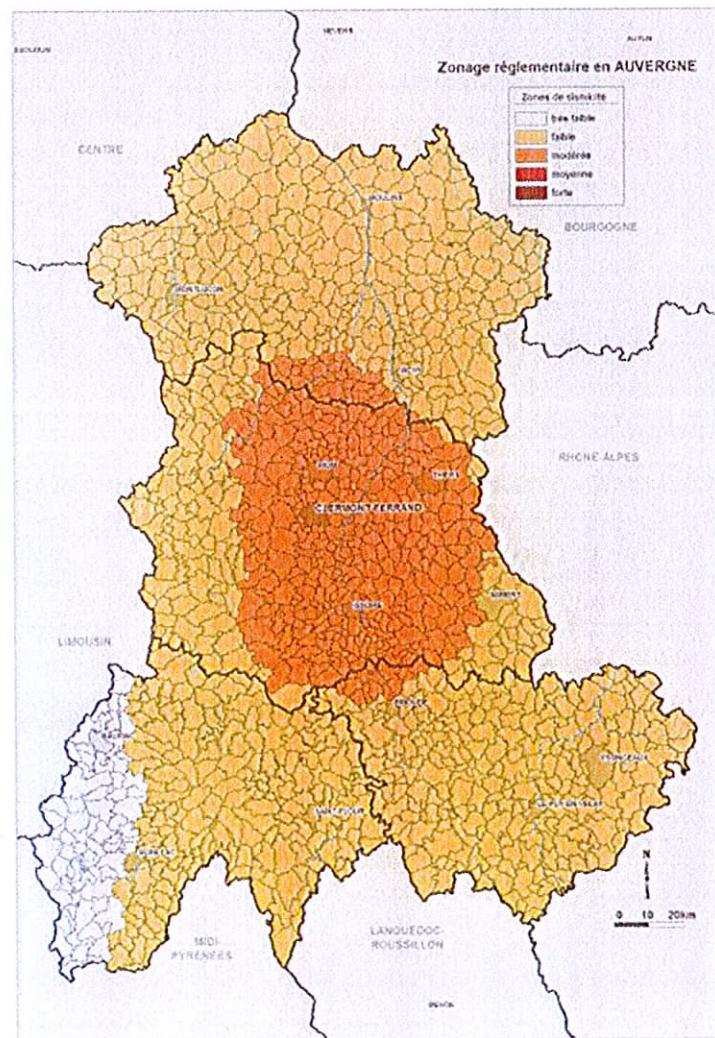
*La liste réactualisée des arrêtés de catastrophe naturelle peut être consultée sur le site internet : [www.prim.net](http://www.prim.net).*



## *Le risque sismique*

*Un séisme est provoqué par la fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol ou en surface. Cela se traduit par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.*

*La commune du CHEIX SUR MORGE se trouve en zone de sismicité 3 (modérée)*





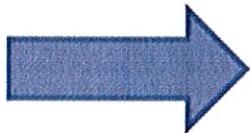
### *Un peu d'histoire :*

*L'Auvergne a subi en 1490 un tremblement de terre dévastateur d'une magnitude de 5,8 (échelle de Richter). En 1957, près de Randan, les sismographes ont enregistré une magnitude de 4,7. Les dates de séismes, petits ou grands ne manquent pas dans le Puy de Dôme puisque notre département bénéficie du système de surveillance de l'Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand.*

### *Aujourd'hui :*

*Grace aux instruments de mesure en place depuis 1962, la sismicité de l'Auvergne est bien connue. En 40 ans, plus de 2000 épicentres ont été localisés. 80 séismes ont été enregistrés en moyenne par an sur les 10 dernières années.*

*Toutefois, il n'existe pas de méthode permettant de prévoir de manière fiable et avec précision le moment ou le lieu où se produira le séisme. Un séisme de magnitude 5 n'est pas à exclure. Il pourrait engendrer de sérieux désordres et produire des dégâts conséquents. C'est pourquoi il vaut mieux y être préparé.*



## Que faire ?

*Avant le séisme :*

*Repérez les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité.*

*Préparez un plan de regroupement familial.*

*Pendant le séisme :*

*Restez où vous êtes :*

- *A l'intérieur* : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous un meuble solide. Eloignez-vous des fenêtres.
- *A l'extérieur* : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, toitures, corniches, cheminées...). Eloignez-vous des bâtiments.
- *En voiture* : arrêtez-vous et ne descendez qu'après la fin des secousses.

*Après le séisme :*

*Après la première secousse, méfiez-vous des répliques. Il peut y avoir d'autres secousses. Sortez rapidement du bâtiment. Si possible, coupez l'eau, l'électricité et le gaz. En cas de fuite, ouvrez les portes et les fenêtres. Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble. N'allumez pas de flamme.*



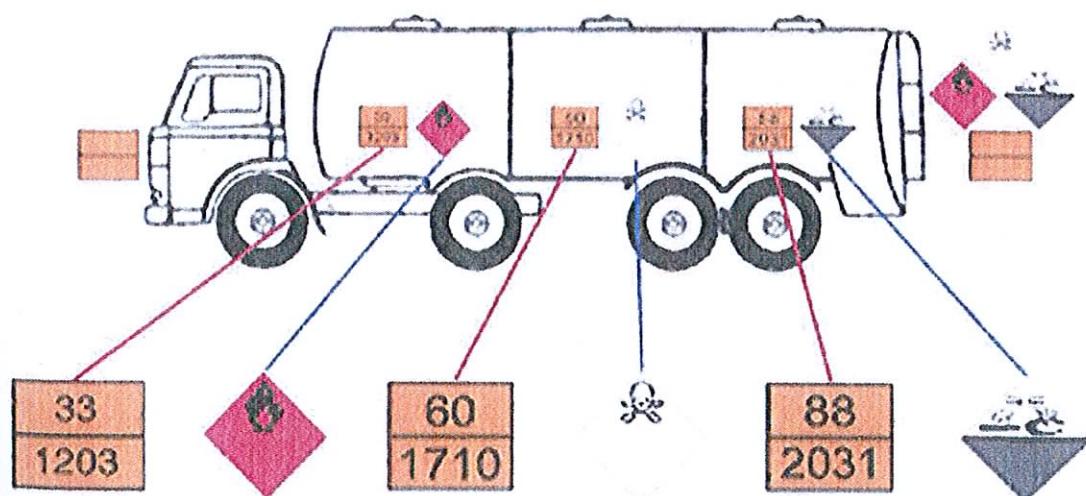
## *Le risque lié au transport des matières dangereuses*

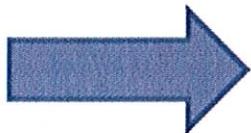
*Ce risque est lié à la circulation par voie ferroviaire, routière ou par canalisation, de produits chimiques pouvant être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs. Il est souvent lié à une explosion, incendie ou une contamination des sols, de l'eau ou de l'air.*

*La commune du CHEIX SUR MORGE est traversée par un axe routier important et très fréquenté : la D 2009.*

*A proximité, se trouvent plusieurs Etablissements Recevant du Public (mairie, écoles) ainsi que de nombreuses habitations.*

*Afin de prévenir les accidents, l'ensemble des personnels de conduite reçoit une formation délivrée en fonction de la matière transportée. Une signalétique internationale est apposée sur l'ensemble des camions transportant des matières dangereuses (généralement à l'arrière des camions) : code danger / code produit.*





## Que faire ?

*Si vous êtes témoin de l'accident :*

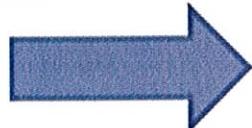
*Eloignez-vous du lieu de l'accident selon un axe perpendiculaire au vent pour éviter les fumées et émanations toxiques et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment. Prévenez les pompiers (18 ou 112) en indiquant si possible le code « danger » ou « produit » figurant sur la plaque orange apposée sur le camion. Ne vous approchez pas trop près de celui-ci. N'allumez surtout pas de flamme et ne faites pas d'étincelles pour éviter les risques d'explosion.*

*Sur injonction des services de secours :*

*Enfermez-vous dans un local clos. Fermez portes et fenêtres, coupez les appareils de ventilation et de climatisation pour éviter les entrées d'air. N'allumez surtout pas de flammes et ne faites pas d'étincelles. Tenez-vous informé de la crise en écoutant la radio. Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre des services de secours. N'allez pas chercher vos enfants à l'école, leurs enseignants s'occupent d'eux. Ne téléphonez pas afin de laisser les lignes libres pour les secours.*

*Après l'accident :*

*A la fin de l'alerte, aérez les locaux.*



### *Consignes générales :*

#### *1. Abritez-vous*

*Entrez dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre.*

#### *2. Ecoutez la radio :*

*France inter 90.1 Mhz, France Info 105.5 Mhz, France Bleu Pays d'Auvergne 92.3 ou 102.5 Mhz*

*Munissez-vous d'une radio à piles, l'électricité peut être coupée.*

#### *3. N'allez pas chercher vos enfants à l'école :*

*Les enseignants connaissent les consignes, ils mettent les enfants en sécurité.*

#### *4. Ne téléphonez pas*

*Les lignes doivent rester libres pour les secours.*

#### *5. Prenez vos papiers d'identité et tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités.*

*Les numéros d'urgence*

*Pompiers : 18 ou 112*

*SAMU : 15*

*Police : 17*